

MISE EN LOCATION GERANCE D'UN ETABLISSEMENT

IMPRIME : M2

(Possibilité de le télécharger gratuitement en cliquant [ici](#) ou de saisir votre formalité sous forme de questions-réponses sur www.cfenet.cci.fr).

PIECE JUSTIFICATIVE

- Copie du journal d'annonces légales ou de l'attestation de parution.

FRAIS DE GREFFE

- Pour un établissement principal :
 - ☐ 193,36 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux).
- Pour un établissement secondaire :
 - ☐ 74,54 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux).

En cas de règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

OBSERVATION

- Si les formalités sont effectuées par un mandataire, joindre un pouvoir.